

Consignes sur l'application de pesticides de catégorie 12

Des consignes individuelles doivent être données à **chaque** personne supervisée pour **chaque** date de semis et pour **chaque** identificateur unique (nom de la variété) inscrit sur la liste des pesticides de catégorie 12.

Culture :

Date de semis :

Nom de l'identificateur unique (variété) du pesticide de catégorie 12 inscrit sur la liste des pesticides de catégorie 12 :

J'atteste que cette semence figure sur la liste des pesticides de catégorie 12.

Zone de semis (en hectares ou en acres) :

Taux de semis/d'application ou kg (lb)/acre :

Nome du superviseur titulaire d'un certificat de formation en LAI :

Nom :

Numéro de certificat :

Date d'expiration :

Nom de la personne supervisée :

Nom :

Description de l'emplacement :

Adresse municipale de la propriété : adresse municipale du bien agricole ou autre numéro d'adresse attribué au bien agricole, nom de rue, direction de la rue, numéro d'unité, numéro de route rurale, ville ou municipalité, et code postal **OU**

S'il n'y a pas d'adresse municipale : la description juridique du bien agricole, y compris les numéros de rôle d'évaluation ou les numéros d'identification de la propriété en lien au bien agricole :

Croquis du terrain : Montrer l'emplacement et la superficie en acres du bien agricole et de chaque zone d'application où il est envisagé d'utiliser des semences traitées aux pesticides de catégorie 12 sur le bien agricole. Fournir le numéro de rôle d'évaluation du bien agricole et de la zone d'application.

J'ai pris connaissance des consignes inscrites sur l'étiquette des semences avec la personne que je supervise.